

## SOMMAIRE

- 1** Mot d'introduction
- 2** Les prochaines négos du secteur public : après l'AG, le regroupement cégep
- 3** Nouveaux permanents
- 4** Octobre : le mois de la sensibilisation au cancer du sein  
Trésor d'archives
- 5** Conditions de renouvellement des polices d'assurances 1008-1010
- 8** Dérangement 21 : la bataille est loin d'être gagnée
- 9** Nouveautés syndicales sur la toile
- 10** Compte rendu de la formation offerte par la CEEC sur l'assurance qualité
- 14** Au calendrier
- 15** Cours de musique le soir
- 15** Chronique sur l'austérité
- 16** Les ténébreux mystères du comité des relations du travail
- 17** Assurance-qualité : l'aboutissement d'une vision entrepreneuriale de l'enseignement collégial
- 19** Nombre d'étudiants dans les classes et impacts du nouveau calcul de la CI
- 20** « Donner du sens à l'argent » : Le Fondation CSN
- 20** Comité école et société : colloque sur la lutte contre l'homophobie

## ACTION EN COURS

**OPÉRATION  
DÉRANGEMENT  
21**

### Votre comité syndical

Michel Milot, président  
poste 2296

Isabelle Pontbriand, vice-présidente  
poste 2777

Chantal Pilon, secrétaire générale  
poste 2528

Patrick Lebonnois, resp. aux dossiers. syndicaux  
poste 2248

Fabien Torres, resp. aux dossiers. syndicaux  
poste 2778

Claudia Chartier, adj. à l'exécutif  
poste 7882

### Informations

↩ <http://seeclg.org>

✉ [seeclg@clg.qc.ca](mailto:seeclg@clg.qc.ca)

📘 Syndicat SEECLG

*« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal,  
mais par ceux qui les regardent sans rien faire. »*

*Albert Einstein*

## MOT D'INTRODUCTION

*Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information*

Difficile de ne pas être tenté de filer la métaphore de l'Halloween lorsqu'on publie un *Portevoix* le 30 octobre... Surtout que ces temps-ci, les histoires d'horreur ne manquent pas, notamment en ce qui concerne le dossier de la relativité salariale... Et si on remonte au conte irlandais de *Jack-o'-lantern* (personnage traditionnel de la fête d'Halloween), on peut même s'amuser à faire un lien entre ce maréchal-ferrant avare et l'épouvantail actuel de l'austérité! Amusant aussi de savoir qu'il fut condamné à errer, une lanterne à la main, jusqu'au jugement dernier.

Mais retenons plutôt l'aspect populaire de la fête, autrefois pour souligner la fin de l'année écoulée et le renouveau (origines celtiques); aujourd'hui pour la ferveur du voisinage qui, au hasard des rencontres, partage un moment festif. Au diable les sorcières, fantômes et morts-vivants! Inspirons-nous de cette ouverture à l'inconnu pour l'année à venir, à construire.

Et pour alimenter ce partage (d'informations, d'idées et de réflexions), de précieux collaborateurs sont venus bonifier ce numéro. Merci à Isabelle Billaud, Christiane Carrère, Emmanuelle Jalbert, Aude Lacasse et Denis Paquin.

Bonne lecture!



## LES PROCHAINES NÉGOS DU SECTEUR PUBLIC : APRÈS L'AG, LE REGROUPEMENT CÉGEP

Par Michel Milot, président du SEECLG, et Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

Ceux et celles qui ont participé à l'assemblée générale du 16 octobre dernier savent que la proposition du Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP) mise en jeu à l'effet « que la rémunération constitue la revendication principale des pro-

chaines négociations du secteur public » a été battue. Le vote a été si serré qu'il démontre que nous sommes divisés sur cette question. L'assemblée a par la suite considéré la proposition suivante :

*Que nos revendications pour la prochaine négociation de notre convention collective ainsi que notre mobilisation soient basées sur :*

- *Une revalorisation des métiers de la fonction publique et parapublique, tant sur le plan de la rémunération (notamment à l'entrée dans la profession) que sur celui des conditions de travail (pour les enseignants : encadrement des étudiants; organisation du travail; lutte à la précarité, particulièrement à la formation continue).*
- *Une dénonciation de la bureaucratie grandissante, notamment avec l'implantation de l'assurance-qualité, qui mine l'autonomie professionnelle et la mission des institutions publiques et qui est en partie responsable du mal-financement des services publics.*
- *Une démonstration du leurre de l'argumentaire justifiant les mesures d'austérité (par la dénonciation des politiques fiscales et économiques qui ont artificiellement accentué le climat de crise des finances publiques, par l'apport de solutions pour une meilleure répartition des richesses et par la revendication de services publics de qualité et accessibles à tous les Québécois).*

Cette proposition a finalement été laissée sur table, et une troisième proposition faisant la promotion de la valorisation du rôle des assemblées générales dans le processus de négociation a été adoptée par l'assemblée.

C'est donc avec un mandat de rejet « divisé » de la proposition sur les salaires que vos représentants

sont partis au regroupement cégep dès le lendemain. L'après-midi du jeudi n'a pas été suffisant pour venir à bout du retour de consultation des assemblées générales et, après plusieurs heures de débat, trois propositions ont été adoptées (quasi à l'unanimité) par les délégués présents :

*PROPOSITION 1 : Que le cadre de négociation prévoie que la rémunération, bien qu'étant une revendication importante, ne dispose pas des revendications sectorielles à incidence financière.*

*PROPOSITION 2 : Que le regroupement cégep invite ses syndicats à valoriser l'appropriation par leurs membres des enjeux et des mécanismes reliés aux prochaines négociations du secteur public, et qu'il intervienne en CCSPP afin qu'il s'interroge le plus tôt possible sur le rôle des assemblées générales dans le processus de négociation.*

*PROPOSITION 3 : Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour effectuer les travaux d'harmonisation de la ou des propositions adoptées avec les autres fédérations des secteurs publics et parapublics de la CSN.*

En d'autres termes, la proposition 1 (nuancée) signifie que la rémunération est importante, mais que cette revendication ne doit pas se faire au détriment de nos demandes sectorielles. Pour sa part, la deuxième proposition (nous en avons adopté une presque identique à Lionel-Groulx) confirme la volonté des membres d'être partie prenante de la prochaine négociation. Enfin, tous s'entendent pour dire que le Front commun est souhaitable : la troisième recommandation s'assurera de l'harmonisation des demandes par le CCSPP.

Toujours concernant les salaires, puisque de toute façon nous aurons à nous prononcer sur cet enjeu de négo, un économiste de l'équipe du CCSPP nous a fait une présentation sur les différentes stratégies envisageables, notamment quant à la possibilité de revendiquer une hausse en plusieurs volets (ex. : volet rattrapage + volet protection du pouvoir d'achat + volet enrichissement). Concernant le volet protection du pouvoir d'achat, il nous a exposé des scénarios d'indexation basés sur divers indices financiers (ex. : indice des prix à la consommation, indice des gains hebdomadaires moyens, PIB, revenu disponible des ménages, coefficient de Gini, etc.). Certaines de ces stratégies permettraient même d'harmoniser nos demandes salariales à un projet social intéressant par les impacts engendrés par le choix de l'indice

(ex. : l'indice Gini permettrait, par ricochet, de mettre de la pression sur le gouvernement afin qu'il opte pour des mesures fiscales qui favorisent un moins grand écart entre riches et pauvres). Nous vous invitons d'ailleurs à visionner la capsule vidéo préparée à cet effet et permettant de lancer cette réflexion (capsule vidéo intitulée « Politique salariale dans le secteur public : quelques pistes de réflexion » dans le coin supérieur droit de la page [http://www.csn.qc.ca/web/csn/menu\\_accueil](http://www.csn.qc.ca/web/csn/menu_accueil)).

Vous la trouverez également, ainsi que le contenu de la présentation assistée par ordinateur du regroupement, sur notre site Web ([seeclg.org](http://seeclg.org), onglet « Mobilisation et action », section « Négociation de la convention collective »).

Enfin, le CCSPP a présenté un projet de Cadre général de mobilisation pour les prochaines négos. Vous serez appelés à vous prononcer sur celui-ci lors de notre prochaine assemblée générale (mercredi 13 novembre). Aussi, nous avons procédé à l'élection du comité de négociation et de mobilisation pour le regroupement cégep (FNEEQ-CSN). Les personnes suivantes ont été élues par acclamation : François-Olivier Chené (Cégep de St-Hyacinthe), Vincent Fortier (Collège de Valleyfield), Agnès Lessard (Centre d'études collégiales en Charlevoix), Virginie L'Hérault (Collège Montmorency) et Peter Varfalvy (Champlain College).

## NOUVEAUX PERMANENTS

*Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG*

Les discussions au comité des relations du travail (CRT) concernant les ouvertures de postes (3<sup>e</sup> tour) se sont conclues le 24 septembre dernier. Ce sont 14 nouvelles permanences qui ont été octroyées aux collègues dont le nom apparaît ci-dessous :

|                                                  |                                                       |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| • Normand Beaumont (physique)                    | • Simon Lévesque (géographie)                         |
| • Isabelle D. Dubuc (techniques administratives) | • Wesly Loriston (mathématiques)                      |
| • Samuel Desjardins (psychologie)                | • Marie-Sophie Perreault (techniques administratives) |
| • Étienne Gendron (histoire)                     | • Odette Piché (mathématiques)                        |
| • Éric Isabelle (philosophie)                    | • Annik Rouette (français)                            |
| • Hélène Jacques (français)                      | • Julie Routhier (anthropologie)                      |
| • Pierre Laliberté (anglais)                     | • Anne-Marie Tremblay (théâtre)                       |

**Toutes nos félicitations !**



## OCTOBRE : LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

Par Christiane Carrère, professeure d'anthropologie

Saviez-vous qu'en 2013, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes canadiennes de plus de 20 ans<sup>1</sup>? Qu'un cancer diagnostiqué sur quatre est un cancer du sein et que, bien que l'on ait fait des avancées spectaculaires dans le traitement de ce cancer, il serait, chez elles, la deuxième cause de mortalité après le cancer du poumon?

Globalement, l'incidence du cancer du sein est restée relativement stable depuis la fin des années 1980. Mais, depuis le pic de 1986, le nombre de décès par cancer du sein a énormément diminué grâce à des diagnostics plus précoces et à des avancées technologiques au niveau du dépistage et des traitements disponibles. Il n'en reste pas moins que ce cancer est souvent très agressif. Et malgré le fait que l'on ait développé des traitements de plus en plus ciblés et efficaces, ce cancer demeure un risque.

Et le cancer du sein ne touche pas que les femmes! On estime que 23 800 femmes, mais aussi 200 hommes, recevront un diagnostic de cancer du sein au Canada cette année.

Malheureusement, comme lorsqu'il est diagnostiqué trop tardivement chez la femme, il l'est souvent aussi chez l'homme, ce qui a pour effet de réduire le choix de traitements possibles.



Ce cancer est mal compris chez l'homme, et cela mène souvent à des erreurs qui retardent le diagnostic.

Les taux de cancer du sein se sont stabilisés au Canada, mais il demeure le cancer le plus fréquent chez les Canadiennes. Il est donc clair qu'il est encore pertinent et important de faire des efforts de sensibilisation sur le sujet. Il est important d'apprendre à connaître les moyens à notre portée pour réduire les risques de développer un cancer du sein. Prendre les moyens pour détecter un cancer du sein plus tôt, à un stade où un plus large éventail de traitements est disponible, c'est augmenter ses chances de survivre à la maladie!

Je vous invite donc, en ce mois de la sensibilisation au cancer du sein, à encourager les femmes qui vous sont proches à passer leur mammographie! Ce n'est pas la chose la plus agréable, il faut en convenir. Mais cela vaut la peine... et pourrait leur sauver la vie!

### TRÉSOR D'ARCHIVES

Par Chantal Pilon, secrétaire générale du SECLG

Nous avons appris récemment que nous devons entreprendre le tri de plus de soixante boîtes d'archives appartenant au Syndicat et entreposées à la réserve de la bibliothèque. Parfois, nos yeux se posent sur de petites perles!

Avant l'avènement des cégeps, le Séminaire de Sainte-Thérèse avait, en son sein, des professeurs membres de l'Association professionnelle des professeurs laïcs de l'enseignement classique de la Province de Québec (APPLEC). Voici ce qu'on pouvait lire dans leur petit journal d'information « Le Séminaire au jour le jour ».

#### Le Séminaire de Sainte-Thérèse au jour le jour.

20 novembre 1963: les professeurs de Rhétorique réunis en assemblée préviennent le Préfet des études de la faiblesse générale des élèves. Que même avec des exigences très inférieures, une forte minorité d'élèves n'est pas à sa place.

fin novembre: le Recteur du Séminaire invite les professeurs que le climat de la Maison pourrait rendre malades, à déménager tout simplement.

examens de décembre: succès fou; des élèves obtiennent jusqu'à 105 et 110%.

janvier: retour des vacances: Un professeur de latin en Versif., Belles-Lettres et Rhéto., va troubler la sieste du préfet des études pour lui demander des explications. -- Le lendemain, il reçoit par la poste sa dernière paie avec invitation de ne plus se présenter au Séminaire. Congédié pour impolitesse.

<sup>1</sup> Société canadienne du cancer 2013

## CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCES 1008-1010

Par Emmanuelle Jalbert et Patrick Lebonnois, membres du comité des assurances collectives

Lors de la dernière rencontre du regroupement des syndicats adhérents (RSA) à la police d'assurance 1080-1010, il a essentiellement été question des conditions de renouvellement de notre police d'assurance, conditions impliquant de

nouvelles primes qui entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le comité exécutif du RSA recommande l'acceptation de celles-ci (voir le tableau ci-dessous) pour différentes raisons.

| TARIFICATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2014                                                   |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| PROTECTION                                                                                     | TAUX     |
| Assurance maladie (moins de 65 ans ainsi que 65 ans et + inscrits à la RAMQ)                   | + 8,75 % |
| Assurance maladie (65 ans et + non inscrits à la RAMQ) (surprime)                              | + 20 %   |
| Assurance dentaire                                                                             | + 25 %   |
| Assurance vie de base                                                                          | + 6,1 %  |
| Assurance vie des personnes à charge, assurance vie additionnelle et assurance maladies graves | 0 %      |
| Assurance invalidité courte durée                                                              | 0 %      |
| Assurance invalidité longue durée                                                              | 0 %      |

En effet, le rejet par la majorité des syndicats des nouvelles primes impliquerait un appel d'offres pour un nouvel assureur qui ne garantirait pas de meilleures conditions que celles qui nous sont offertes actuellement. De plus, les coûts, principalement en frais d'actuaire, associés à un appel d'offres seraient très importants (le comité estime que les coûts pourraient atteindre 100 000 \$). Il est d'ailleurs important de noter que l'assurance modulaire n'a pas été mise en place pour réduire les coûts, mais bien plutôt dans le but de donner le choix aux adhérents. Enfin, il faut savoir que peu importe la décision des différents syndicats, les

nouvelles primes entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le comité suggère donc de prolonger la période d'essai de la nouvelle police modulaire pour un total de trois ans (jusqu'en novembre 2015).

On retiendra, en outre, que l'augmentation proposée est, selon l'actuaire du RSA, relativement faible si on la compare à celles qui sont demandées à d'autres groupes semblables au nôtre. Les conditions de renouvellement (voir le premier tableau de la page 6) impliquent une augmentation de 8,5 % pour l'ensemble des modules de l'assurance maladie.

Cette hausse est justifiée par l'augmentation prévue du coût des médicaments de 7,4 % (ligne 12) et du nombre de réclamations appelées en taux de détérioration de 4,3 % (ligne 13).

| DESCRIPTION                                                                                  | CALCUL                       | RÉSULTAT      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|
| 1. Primes participantes du 2012-06-01 au 2013-05-31                                          |                              | 14 703 723 \$ |
| 2. Primes participantes ramenées aux taux de 2013                                            |                              | 14 991 970 \$ |
| 3. Frais administratifs sur les primes                                                       | 0,0285+0,0230+0,0140+0,0055) | 1 064 430 \$  |
| 4. Crédit d'intérêt                                                                          |                              | 9 841 \$      |
| 5. Primes nettes de frais avec intérêts                                                      | ( 2. - 3. + 4. )             | 13 937 381 \$ |
| 6. Prestations payées ajustées                                                               |                              | 13 204 829 \$ |
| 7. Prestations mutualisées                                                                   |                              | 31 502 \$     |
| 8. Augmentation réserve ENR :<br>- Début de la période<br>- Fin de la période<br>- Variation | 969 322 \$<br>1 049 438 \$   | 80 116 \$     |
| 9. Frais administratifs sur les prestations engagées                                         | (4,5%)                       | 596 405 \$    |
| 10. Prestations engagées avec frais                                                          |                              | 13 849 847 \$ |
| 11. Ratio d'expérience                                                                       | (10.)/(5.)                   | 99,40%        |
| 12. Inflation sur 19 mois                                                                    |                              | 7,10%         |
| 13. Détérioration sur 19 mois                                                                |                              | 4,39%         |
| 14. Ratio final                                                                              | 11.*(1+12.)*(1+13.)          | 111,1%        |

Certains pourront se demander pour quelle raison l'augmentation des primes ne correspond pas à 11,7 % (7,4 % + 4,3 % = 11,7 %). C'est que le taux de détérioration projeté a pu faire l'objet d'une négociation. Bien qu'il lui ait été impossible de remettre en question le taux d'inflation prévu, l'actuaire du RSA est néanmoins parvenu à

convaincre l'assureur qu'il pouvait réduire le pourcentage de détérioration anticipé. De plus, l'actuaire du RSA assure que l'augmentation des primes se situe en **deçà** de celles de plusieurs autres groupes pour lesquels il travaille. Le comité a également précisé que cette augmentation n'était pas liée au passage à la police modulaire.

| Détail du ratio                                   | Global<br>2008 - 2013 |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| 1. Prestations payées du 2008-01-01 au 2013-05-31 | 4 661 500 \$          |
| 2. Intérêt sur prestations                        | 178 403 \$            |
| 3. Réserves                                       |                       |
| Exonération plus de 12 mois                       | 3 229 900 \$          |
| Exonération moins de 12 mois                      | 489 753 \$            |
| ENR                                               | 130 601 \$            |
| 4. Transformations et intérêt                     | - \$                  |
| 5. Primes gagnées                                 | 8 439 261 \$          |
| 6. Intérêt sur primes                             | 327 762 \$            |
| 7. Ratio d'expérience                             | 99,12%                |
| 8. Frais administratifs                           | 8,3%                  |
| 9. Vieillessement                                 |                       |
| - Expérience                                      | 0,988                 |
| - Futur                                           | 1,000                 |
| 10. Changement de protection                      | 1,000                 |
| 11. Ratio final                                   | 106,1%                |

La même logique a été appliquée à l'assurance-vie, pour un ratio-final de 106,1 % (voir le tableau ci-dessus) justifiant une augmentation de 6,1 % des primes pour l'année prochaine.

Les primes pour ce type d'assurance étaient les mêmes depuis plus de 10 ans.

En ce qui concerne l'assurance dentaire, la situation est quelque peu différente. Durant la période d'adhésion, quelque 1200 personnes devaient abandonner l'assurance dentaire, alors qu'environ 1300 y souscrivaient. Les prestations versées étant de beaucoup supérieures aux primes (l'engouement suscité par l'offre de cette assurance devait effectivement entraîner un taux de réclamation exceptionnel), le comité aurait pu annoncer une augmentation des coûts de 40 % si aucune démarche n'avait été entreprise pour la

réduire. Jugée inacceptable par le RSA, l'annonce de cette augmentation devait effectivement motiver un appel à l'arbitrage. Il aura dès lors fallu s'entendre sur un taux d'augmentation susceptible de convenir aux deux parties, sans que ne soit négligée la part de risque prise par l'assureur. Il est à noter que le RSA fait le pari que les prestations versées l'année prochaine seront moindres que celles versées cette année. Il ne serait pas envisageable, de toute façon, d'assumer une telle augmentation année après année.

|                                                      |                      | RÉSULTAT          |                    |
|------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| Description                                          | Calcul               | Anciens adhérents | Nouveaux adhérents |
| 1. Primes participantes (12 derniers mois) *         |                      | 390 293 \$        | 377 580 \$         |
| 2. Primes ajustées participantes                     |                      | 397 865 \$        | 377 580 \$         |
| 3. Frais administratifs sur les primes               | (0,0285+0,023+0,014) | 26 060 \$         | 24 731 \$          |
| 4. Primes nettes de frais                            | (2.- 3.)             | 371 805 \$        | 352 849 \$         |
| 5. Prestations payées                                |                      | 339 090 \$        | 430 947 \$         |
| 6. Prestations payées ajustées                       |                      | 344 585 \$        | 430 947 \$         |
| 7. Augmentation de la réserve ENR                    |                      |                   |                    |
| - Début de la période                                |                      | 25 893 \$         | - \$               |
| - Fin de la période                                  |                      | 27 851 \$         | 55 504 \$          |
| - Variation                                          |                      | 1 958 \$          | 55 504 \$          |
| 8. Frais administratifs sur les prestations engagées | (4,5 %)              | 15 594 \$         | 21 890 \$          |
| 9. Prestations engagées avec frais                   | (6.+7.+8.)           | 362 137 \$        | 508 341 \$         |
| 10. Ratio d'expérience                               | (9./4.)              | 97,40%            | 144,10%            |
| 11. Inflation sur 19 mois **                         |                      | 6,40%             | 4,50%              |
| 12. Détérioration sur 19 mois **                     |                      | 7,20%             | 5,90%              |
| 13. Ratio final                                      | 10.*(1+11.)*(1+12.)  | 111,1%            | 159,5%             |



## DÉRANGEMENT 21 : LA BATAILLE EST LOIN D'ÊTRE GAGNÉE

Par Michel Milot, président du SEECLG, et Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

### État de la situation

C'est un rapport assez succinct qui nous a été fait au regroupement cégep (FNEEQ-CSN) des 17 et 18 octobre derniers. Depuis le regroupement des 19 et 20 septembre, il n'y a eu qu'une seule rencontre avec le Conseil du trésor (CT). Lors de cette rencontre, qui a duré 30 minutes, le CT a signifié son accord à la création de deux tables de négociation : l'une portant sur la relativité et l'autre sur les écarts inter-échelons 18 à 20 (pour les détenteurs de maîtrise et de doctorat). Cependant, cet accord était conditionnel à ce que la base de négociation des syndicats pour l'évaluation de notre rangement corresponde au rangement 23.

Commençons par démêler certaines choses. L'exercice de relativité salariale actuel ne vise que la bonification ou la diminution de l'échelon 17 de notre rangement actuel (rangement 22, en clause remorque avec le rangement des profs du primaire et du secondaire). Cela ne vise aucunement les échelons supérieurs liés à la maîtrise et au doctorat. C'est pour ces raisons que le CT a proposé deux tables afin de bien séparer les choses. De plus, il est important de savoir que les rangements fonctionnent par nombres entiers. Par exemple, une catégorie d'emploi qui obtiendrait un « score » de relativité de 22,6 serait rangée à 22 tout comme le serait une catégorie avec un « score » de 22,1. Il n'y a rien entre les rangements 22 et 23, c'est-à-dire aucun espace de négociation. Or s'il y a un principe évident en négociation, c'est celui qui impose aux parties de trouver un terrain d'entente, un compromis entre les deux positions.

Nous savons que le CT accepte implicitement le rangement 22, même si son rangement officiel actuel est 21. Si notre comité de négociation avait accepté de repartir la négo sur la base du rangement 23, comme le proposait le CT, cela aurait signifié l'acceptation, à toute fin pratique,

## OPÉRATION DÉRANGEMENT 21

du fait que la négociation est terminée puisqu'il n'y a rien à négocier entre 22 et 23. En effet, l'un ou l'autre des partis aurait alors dû abdiquer (pas de monnaie d'échange possible). Et comme le rangement officiel du CT est un 21 très bas (donc très près du rangement 20), il y a fort à parier que la pression au rangement 22 aurait alors été très forte de la part du CT.

### Quoi faire devant ces piètres avancées?

Ce dossier de la relativité est très administratif et bureaucratique, donc très lent. Or notre indignation est très grande (à la hauteur de l'insulte ressentie!), et la patience devient difficile dans un pareil contexte. Si nous voulons mener ce combat à terme, il conviendra de concevoir notre mobilisation comme un poêle à combustion lente : nourrir notre mob d'un feu constant par des actions continues et déployées dans le temps.

Effectivement, étant donné que la situation est actuellement bloquée, *l'Opération dérangement 21* doit évidemment se poursuivre et s'accroître. Au regroupement cégep des 17 et 18 octobre derniers, une proposition de boycott des activités non reconnues par le CT (notamment tous les comités patronaux syndicaux ainsi que les comités de programme) a été débattue par le regroupement puis battue. Afin de tenir compte des réactions très négatives partagées par de nombreux profs de Lionel-Groulx contre les boycotts par le passé (notamment dans le cadre de mobilisations antérieures, mais aussi lors du Sommet sur l'enseignement supérieur), nous sommes intervenus contre cette proposition.



D'autant plus que la direction est une alliée dans ce combat et que c'est le Conseil du trésor qu'il faut cibler dans nos actions de mobilisation. Il n'en demeure pas moins que, en ce moment, nous effectuons des tâches que le Conseil du trésor ne reconnaît pas et qu'il faudrait réfléchir ensemble à des moyens de perturbation qui le soulignent.

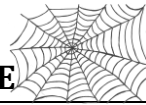
Finalement, les deux propositions suivantes ont été adoptées :

Que le regroupement invite ses syndicats à augmenter le niveau de perturbation.

Que, pendant la période pré-électorale [anticipée], le regroupement invite ses syndicats à rencontrer leurs députés pour leur faire part de l'insulte pour notre profession que constitue l'évaluation de notre catégorie d'emploi par le Conseil du trésor.

Très prochainement, le comité de mobilisation vous proposera donc d'autres actions dans le cadre de l'*Opération dérangement 21*. D'ici là, on continue d'alimenter notre mob par nos envois de courriels au Conseil du trésor!

## NOUVEAUTÉS SYNDICALES SUR LA TOILE



*Par Fabien Torres, responsable aux dossiers syndicaux*

À consulter sur notre site Web ([seeclg.org](http://seeclg.org)) :

**Prochaine négo** (onglet « Mobilisation et action », section « Négociation de la convention collective »)

- Page de la campagne CSN « Et si on avançait ».
- Dernière vidéo de la CSN : « Politique salariale dans le secteur public : quelques pistes de réflexion ».
- Présentation assistée par ordinateur (PowerPoint) sur divers scénario d'indexation des salaires : « L'indexation : Expériences et perspectives syndicales ».
- Cadre général de mobilisation pour la prochaine négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic.

**Opération dérangement 21** (onglet « Mobilisation et action », section « Opération dérangement 21 »)

- Exemples de courriels (à envoyer au Conseil du trésor) concernant la participation à des assemblées, comités, etc.
- Modèle de proposition à adopter dans les départements, comités programmes, comités patronaux-syndicaux.

**Assurance qualité** (onglet « Mobilisation et action », section « L'assurance qualité »).

- Document de la CEEC : « Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence ».
- Document d'orientation de la FNEEQ sur l'assurance qualité.
- Communiqué de la CEEC.
- Article du Devoir : « Enseignement supérieur – Le piège de l'assurance qualité ».

## COMPTE RENDU DE LA FORMATION OFFERTE PAR LA CEEC SUR L'ASSURANCE QUALITÉ

---

Par Isabelle Billaud, professeure de français

### Préambule

À la lecture du document intitulé Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois ([http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/assurance\\_qualite/Default.htm](http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/assurance_qualite/Default.htm)), il est difficile de ne pas envisager un scénario catastrophe. Avec le terme « efficacité », c'est celui déjà bien implanté de « rendement » qui résonne. Avec le terme « système », on entrevoit un peu mieux la machine déjà bien huilée. Quant à cette question d'assurance qualité, on sait que ses mécanismes ont été mis en place depuis maintenant 20 ans, en même temps que la création par la ministre Robillard, sous la bannière du Parti libéral de Bourassa, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (la CEEC), dont la mission est définie par la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*.

Or, à partir d'aujourd'hui, cette Commission n'évaluera plus la PIEA, la PIEP, le plan de réussite et le plan stratégique des collèges. Elle cherche désormais à amener les cégeps à « définir leur système d'assurance qualité et à en faire un outil de gestion intégré »<sup>2</sup>. Tandis que la CEEC adopte un processus d'audit pour « examiner l'efficacité du système d'assurance qualité de l'établissement »<sup>3</sup>, il devient d'ores et déjà difficile de ne pas reconnaître, dans ce nouveau mandat octroyé par la Commission, un des maillons du processus de marchandisation de l'éducation déjà en place dans les cégeps, mais dont l'affirmation, même si elle ne présente pas de véritable surprise, n'augure rien de réjouissant ni pour les cégeps, ni pour la communauté collégiale, ni pour cette question de « qualité » qui apparaît ici, selon cette perception

hautement administrative, de près ou de loin, comme une coquille vidée de l'essence même de ce qui fait un collège, un enseignement, une éducation de qualité.

### Formation et document de référence

Le 26 septembre dernier, ce nouveau mandat octroyé à la CEEC a été présenté par Monsieur Richard Pigeon, détenteur d'une maîtrise en administration publique, professeur en génie électrique, puis successivement directeur des études et directeur de la formation continue dans deux cégeps différents. Monsieur Pigeon a été nommé membre de la CEEC en 2011 par le Conseil des ministres. Il est devenu ainsi l'un des quatre commissaires nommés par le gouvernement<sup>4</sup>.

Cette formation, à laquelle assistaient les différents membres de la direction du Collège Lionel-Groulx, trois de vos collègues élus à titre de représentants des professeurs à l'assemblée générale du 11 septembre dernier (Michel Milot, Mario Vigneault et moi) ainsi que Sylvie Monastesse (conseillère pédagogique), avait pour but, a-t-il été précisé, que les personnes présentes « s'approprient » le document de 63 pages intitulé Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, accessible depuis mars 2013. Il est donc clair que cette formation, déjà offerte à 11 autres collèges avant celui de Sainte-Thérèse, n'était en rien une présentation dudit système d'assurance qualité, présentation qui aurait pu être, dans l'idéal, suivie d'une concertation, puis d'une approbation ou d'un refus de s'y adapter.

---

<sup>2</sup> CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientation et cadre de référence*, mars 2013, p. 11.

<sup>3</sup> Ibid., p. 15.

---

<sup>4</sup> <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/membres.htm>

Ce projet d'implanter dans le Collège Lionel-Groulx, comme dans les autres cégeps, un système d'évaluation et de « gestion » de la qualité des collèges a donc déjà été bel et bien accueilli et accepté comme tel par les cégeps visités. On apprendra d'ailleurs plus tard, à la fin de cette formation, qu'un échéancier a été établi pour l'ensemble du réseau. Le Collège Lionel-Groulx devra ainsi déposer un rapport d'évaluation interne au début de la session d'hiver 2015, soit au plus tard huit semaines avant la visite du comité des experts de la CEEC.

### **Ce qu'on sait**

On sait que, depuis leur origine en 1967, s'ils sont considérés comme des milieux de vie dynamiques et enrichissants d'un point de vue intellectuel, social, culturel et humain, les cégeps représentent aussi sans conteste des moteurs de développement économique. De manière à valider cette orientation, il suffit de rappeler que le C.A. doit compter, parmi ses membres, deux personnes œuvrant au sein d'entreprises de la région directement liées aux programmes d'études techniques offerts par le Collège, nombre identique, soit dit en passant, à celui des professeurs qui, lui, a été réduit de moitié.

On sait aussi que, depuis 1993, les collèges ont été obligés par le gouvernement de se prémunir d'une série de politiques institutionnelles, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et la politique de gestion des ressources humaines (PGRH), autant de nouvelles politiques institutionnelles dont la CEEC était chargée d'évaluer la qualité selon des critères qui offraient un cadre de référence, une sorte de canevas, dont chaque collège devait s'inspirer de manière à recevoir une mention favorable de la part de la Commission et des instances qui la commandent. De plus, dès 1993, une disposition de la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* stipule que la CEEC détient aussi le pouvoir de recommander au

ministre de l'Éducation l'habilitation d'un collège à décerner ses propres diplômes. Cette dernière disposition, malgré le fait qu'elle ait été grandement contestée, est demeurée, sans pour autant être, jusque-là, appliquée.

À la suite de la réforme Robillard, les cégeps ont aussi été appelés à « s'adapter » à l'approche par compétences et à revoir l'ensemble de leurs programmes de manière à ce que ces derniers répondent bel et bien aux besoins du marché du travail.

Presque dix ans plus tard, en 2002, s'ajouta aux mandats de la Commission l'évaluation du plan de réussite, qui doit indiquer comment chaque collège « entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants et étudiantes », et le plan stratégique dans lequel chaque collège « doit rendre compte de sa situation, des objectifs visés et des moyens retenus pour y parvenir »<sup>5</sup>.

### **Ce qu'on oublie peut-être...**

Il ne fait aucun doute que la nouvelle approche d'évaluation par la CEEC, déjà effective depuis septembre 2013 dans quatre cégeps (Marie-Victorin, Grasset, Sainte-Foy et Shawinigan) où elle fait l'objet d'une « phase de validation », n'est aucunement étrangère à ce qui s'est fait jusque-là. Cette approche s'inscrit, en effet, dans la reconnaissance de l'autonomie et de l'expertise d'évaluation développée par les collèges<sup>6</sup>. Autrement dit, après 20 ans, les « bonnes » habitudes orchestrées et encadrées de manière rigoureuse par la CEEC sont suffisamment implantées au cœur même des cégeps pour que la Commission puisse prétendre à un détachement afin que les collèges puissent « assumer » désormais « pleinement leurs responsabilités en matière d'évaluation »<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/mandat.htm#6>

<sup>6</sup> CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientation et cadre de référence*, mars 2013, p. 33.

<sup>7</sup> Ibid., p. 33.

On oublie peut-être, toutefois, comme l'indique pourtant le document d'orientation préparé par la CEEC, que « l'approche retenue par la Commission prend la forme d'un audit qui évalue l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège à partir de critères convenus et prédéfinis<sup>8</sup> », si bien que cette autonomie tant vantée apparaît dès lors quelque peu contrariée.

Le document préparé par la Commission précise en effet que les cégeps seront soumis, lors de l'audit, à trois grands critères pour évaluer la « mise en œuvre des mécanismes » : leur « efficacité », qui assure « l'amélioration continue de la qualité », ainsi que la « révision et l'actualisation des mécanismes afin d'en assurer l'efficacité<sup>9</sup> ». Les mécanismes dont il est question correspondent ni plus ni moins à ces « bonnes » habitudes que la CEEC a permis d'implanter dans les collèges depuis 20 ans.

Ces mécanismes, déterminés par les collèges en fonction de leur « expertise », visent à assurer « la qualité des programmes d'études », « la qualité de l'évaluation des apprentissages » et « la qualité de la planification stratégique dans un contexte de gestion axée sur les résultats<sup>10</sup> ».

On oublie aussi, très certainement, que cette « autonomie », cette « expertise » d'évaluation interne, reconnue aux collèges visités et vantée outre mesure lors de la formation offerte au Collège Lionel-Groulx, entraînera fort probablement une bureaucratisation accrue qui mobilisera, inévitablement, quoi qu'en dise la Commission, des ressources précieuses. Les professeurs n'échapperont pas à cette mobilisation et auront ainsi à offrir un temps consacré ordinairement à l'enseignement à des tâches de nature uniquement bureaucratique pour lesquelles ils ne sont tout simplement pas faits et encore moins formés. C'est autant de temps perdu qui

aurait pu être investi dans les rencontres individuelles avec des étudiants, dans l'actualisation des enseignements, dans les échanges avec les pairs, etc. Ce sont aussi des coûts financiers importants qui auraient pu être investis ailleurs que dans une technocratie qui est déjà loin d'être négligeable.

On oublie, enfin, que la Commission se dit fort « soucieuse de mettre en place une opération d'évaluation des systèmes d'assurance qualité qui se compare aux meilleures pratiques en enseignement supérieur ailleurs dans le monde<sup>11</sup> » et que ce processus pour assurer la « qualité » continue et durable des collèges, mené tous les cinq ans par un comité d'experts encadrés par la CEEC, est ainsi lié directement et avant tout à un contexte d'internationalisation de l'enseignement supérieur.

### Ce qu'on ignore...

Dans un premier temps, on ignore si la CEEC s'est elle-même soumise à un audit permettant d'évaluer la qualité de sa conception de la qualité<sup>12</sup>. La question a été posée à Monsieur Pigeon lors de ladite formation. Sa réponse a consisté à insister sur le fait que la CEEC se définit, depuis 2007, comme un « organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner<sup>13</sup> ». On ignore, somme toute, quelle est la finalité de ce processus qui, sous couvert d'une volonté louable d'offrir des « services » de meilleure qualité qui répondent aux attentes et aux besoins du marché du travail ou des universités, qui « tiennent compte des attentes des étudiants » et de celles « générales de

---

<sup>8</sup> Ibid., p. 13.

<sup>9</sup> Ibid., p. 19.

<sup>10</sup> Ibid., p. 20-25.

---

<sup>11</sup> Ibid., p. 6.

<sup>12</sup> Philippe Langlois et Julie Dionne, « Assurance qualité : b-a-ba d'un nouveau dada », Sherbrooke, septembre 2013.

<sup>13</sup> Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ), « Assurance Qualité : la CEEC se lance dans la métaévaluation », août 2013, p. 8. ([http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19\\_assurance\\_qualite\\_CEEC\\_et\\_mxtaxvaluation\\_.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19_assurance_qualite_CEEC_et_mxtaxvaluation_.pdf))

la société<sup>14</sup> », saura plaire à l'opinion publique qui entendra, sans aucun doute, compte tenu du nombre de fois qu'ils sont martelés, les termes « efficacité », « qualité » et « assurance » avec bienveillance.

Ce qu'on ignore aussi, c'est si ce processus n'est pas une des dernières étapes, comme s'inquiète la FNEEQ, « avant l'habilitation des collègues à décerner leurs propres diplômes<sup>15</sup> », ce qui ouvrirait clairement et très largement la porte à une compétition féroce entre les collègues (les baisses démographiques dangereuses dans certaines régions n'y seraient pas étrangères) et ce qui mènerait inévitablement à plus ou moins long terme au démantèlement du réseau<sup>16</sup>.

Ce qu'on ignore, enfin, puisqu'il n'en est pas question dans le document de référence présenté par la CEEC, c'est que ce processus d'assurance qualité est en lien direct avec le processus de Bologne instauré en Europe en 1999, lui-même inspiré de l'*International Organization for Standardization* (ISO) qui vise à « s'assurer de l'aptitude à fournir un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables<sup>17</sup> ».

Transposé dans le milieu de l'éducation, le processus est simple : l'éducation est un investissement de choix, l'étudiant est le client à satisfaire et à qui est dû un service de « qualité », entendons plutôt, qui répond à ses besoins et à ses attentes<sup>18</sup>.

De la même façon que le processus de Bologne en Europe, auquel sont déjà affiliés 47 pays (contre 29 lors de sa création en 1999), présenté avant tout comme un « projet d'harmonisation des systèmes éducatifs et des systèmes de recherche<sup>19</sup> » destiné à offrir l'interconnaissance entre ces systèmes au niveau européen, peut paraître fort séduisant, l'adoption des systèmes d'assurance qualité dans les collèges québécois, parce qu'elle répond à un souhait de s'arrimer avec ce qui se fait ailleurs et ce qui se fait de meilleur, parce qu'elle correspond à une volonté de rivaliser d'un point de vue international sur le marché du travail, plaira aussi, sans aucun doute.

De la même façon que le processus de Bologne a été imposé en Europe, sans discussion aucune, le processus d'assurance qualité est adopté au Québec sans consultation préalable, sans qu'il soit discuté d'une quelconque façon.

Dans la conclusion du document proposé par la CEEC, il est précisé que les « processus d'assurance qualité interne et externe constituent un élément fondamental pour assurer à l'étudiant la meilleure expérience éducative possible et garantir la qualité de la réalisation de la mission du collège dans tous ses volets ». Il est possible de se fier à la bonne foi de la Commission, de s'adapter à cette croyance qui veut qu'il existe une loi du marché à laquelle il n'est pas possible d'échapper, comme individu, comme société. Dans cette optique, la fonction de l'enseignement se trouve réduite à l'utilitarisme, à une conception industrielle de l'éducation où l'étudiant, trié sur le volet pour assurer la « qualité » d'un établissement d'enseignement, deviendra la matière première d'un investissement rentable. Il est aussi possible de garder l'espoir qu'intervenir de manière collective n'est pas vain et d'agir un tant soit peu en conséquence.

<sup>14</sup> CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientation et cadre de référence*, mars 2013, p. 20.

<sup>15</sup> Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ), « Assurance Qualité : la CEEC se lance dans la métaévaluation », août 2013, p. 11.  
([http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19\\_assurance\\_qualite\\_KEEC\\_et\\_mtaevaluation\\_.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19_assurance_qualite_KEEC_et_mtaevaluation_.pdf))

<sup>16</sup> F. Bernier, I. Larrivée et I. Bouchard, « L'assurance qualité : origines, évolution, conséquences et enjeux », septembre 2013, p. 4 (En ligne : <http://danslaclass.com/societe/assurance-qualite>).

<sup>17</sup> Ibid., p. 1.

<sup>18</sup> CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientation et cadre de référence*, mars 2013, p. 20.

<sup>19</sup> « Du processus de Bologne à la L.R.U. : une catastrophe annoncée », conférence de Geneviève Azam, Université de Toulouse le Mirail, 2009 (en ligne : [http://www.dailymotion.com/video/x8rxrj\\_du-processus-de-bologne-a-la-l-r-u\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x8rxrj_du-processus-de-bologne-a-la-l-r-u_news)).

## AU CALENDRIER

---

### « LOCAL »

- 31 octobre : Première réunion de l'assemblée des coordonnateurs et des coordonnatrices de départements et de programmes (ACCDP).
- 1<sup>er</sup> novembre : Journée pédagogique.
- 1<sup>er</sup> novembre : Conférence-débat : Négo 2015 : « Les départements peuvent-ils protéger notre autonomie professionnelle? » (heure et local à confirmer) avec Daniel Mary, professeur de philosophie et délégué à la coordination du regroupement cégep de la FNEEQ.
- 4-5 novembre : Journées de mise à niveau.
- 6 novembre : Action de valorisation de la profession enseignante en lien avec l'*Opération dérangement 21* lors de la journée Portes ouvertes.
- 13 novembre : Assemblée générale du SEECLG.
- 14 novembre : Réunion de la commission des études (CÉ).
- **15 novembre : Date limite pour faire une demande de participation au programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) pour la session d'hiver 2014.**
- 19 novembre : Réunion du comité des relations du travail (CRT).
- 19 novembre (en soirée, au Carrefour étudiant) : Événement organisé par le Conseil central des Laurentides (CSN) dans le cadre de la campagne « Et si on avançait ».
- 26 novembre : Réunion du conseil d'administration (C.A.).
- 11 décembre : Assemblée générale du SEECLG.
- 11 décembre : Fin des cours de la session d'automne 2013.
- **15 décembre : Publication de la liste des priorités d'engagement pour la session hiver 2014.**
- 31 décembre (avant 16 h) : Date limite pour la remise des résultats dans Colnet.

### « NATIONAL »

- 31 octobre (12 h 15, devant l'hôtel de ville de Montréal, 275, Notre-Dame Est) : Manifestation contre le règlement P-6 organisée entre autres par le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN). Apportez votre masque, puisque ce sera l'Halloween...!
- 11 novembre : Vigile solennelle et silencieuse « À la mémoire de TOUTES les victimes de la guerre » organisée par le collectif Échec à la guerre (11 h, Montréal, intersection des rues Sherbrooke et McGill, à deux pas de la cérémonie militaire du gouvernement canadien).
- 14 au 17 novembre : Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministes.
- 13 au 15 novembre : Conseil fédéral (FNEEQ-CSN) à Québec.
- 5-6 décembre : Regroupement cégep (FNEEQ-CSN) à Montréal.
- 12 décembre (14 h) : Date limite pour participer au concours pour gagner un crédit-voyage d'une valeur de 3 000 \$ organisé par La Capitale.

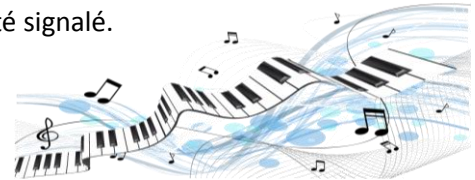
## COURS DE MUSIQUE LE SOIR

---

Par Michel Milot, président du SEELG

À la suite d'une directive reçue du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie au printemps dernier qui demandait que les leçons individuelles en musique, qui sont financées via une pente programme particulière, soient données de manière individuelle et non en petits groupes, les enseignants du Département de musique de Lionel-Groulx doivent donner cette année plus de 110 périodes supplémentaires en enseignement individuel. Étant donné le manque d'accès aux locaux, il a donc été convenu que, de manière

exceptionnelle, le Département de musique pourra organiser **cette année seulement** l'enseignement des leçons individuelles en utilisant des plages horaires en soirée (sur une base volontaire uniquement) selon une procédure qui respecte la convention collective (en lien avec la conciliation travail-famille). Le caractère exceptionnel de cette mesure a d'ailleurs été entériné en comité des relations du travail le 27 août dernier. La réorganisation s'est bien déroulée, et aucun problème ne nous a été signalé.



## CHRONIQUE SUR L'AUSTÉRITÉ

---

Par Denis Paquin, professeur d'économie

Les anglo-saxons qualifient souvent l'économie de « science obscure ». Pourtant, les grands classiques, de Smith à Keynes en passant par Marx, dépeignent une réalité fascinante et, parfois, terrifiante. Pour Keynes, par exemple, les entrepreneurs sont régulièrement emportés par un excès d'optimisme; loin d'être froids et calculateurs, ils sont périodiquement dominés par leur « esprit animal » alimentant ainsi les crises économiques.

L'économie revêt un caractère obscur lorsqu'elle sert à cautionner la dérèglementation tous azimuts des marchés, la privatisation ou la réduction draconienne des services publics, voire l'augmentation importante des inégalités au sein d'une société.

Un vent d'« optimisme » soufflait pourtant après 2008, dans la foulée de la crise et des mouvements *Occupy Wall Street*. Enfin, le néolibéralisme allait être remis en question après plus de 30 ans de politiques infructueuses! Erreur.

Les mêmes mesures revenaient rapidement en force en empruntant de nouveaux habits: l'« austérité » dans un contexte d'endettement public.

Les politiques qui avaient pourtant conduit à la Grande Récession retrouvaient ainsi un semblant de virginité...

Ce discours dominant rend difficile une réflexion profonde sur les changements sociaux et environnementaux qui s'imposent dans ce contexte de crise. C'est pourquoi quelques collègues collaborateurs et moi-même vous proposerons cette année, à travers quelques articles, d'examiner certains des arguments qui cautionnent ces politiques. Évidemment, vous êtes ardemment invités à nourrir le débat en soumettant vos textes. Par cette démarche, nous souhaitons susciter des échanges qui permettront d'aller au-delà du dogme actuel, le tout dans un contexte de préparation à la prochaine négociation de notre convention collective.

À bientôt!



## LES TÉNÉBREUX MYSTÈRES DU COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

Par Patrick Lebonnois et Aude Lacasse, membres du comité des relations du travail

Lors du dernier CRT, il a notamment été question des modalités d'application de la Politique de suppléance du personnel enseignant (sur lesquelles le CRT discute depuis plusieurs années). Nous avons fait des suggestions afin que ces modalités répondent mieux aux attentes et aux besoins des professeurs. Par exemple, en ce qui concerne un retour après une demi-journée d'absence en avant-midi, on pourra signaler la fin de l'absence par téléphone et signer le formulaire prescrit le lendemain. Auparavant, la procédure imposait de le faire l'après-midi même, ce qui posait souvent problème. Il nous reste à ficeler le libellé d'une entente (conformément à l'article 5-1.13 b) de la convention collective) découlant de ces modalités et concernant la rémunération à la CI lorsqu'une suppléance prévue initialement pour moins de 10 jours se prolonge au-delà de cette période, et ce, afin que la rémunération, initialement prévue au taux de chargé de cours, soit payée à la CI pour la totalité du remplacement. La partie syndicale a également demandé un suivi sur l'utilisation des sommes financées avec l'annexe S039, sommes qui sont allouées par le gouvernement provincial pour l'amélioration de la maîtrise du français et qui représentent un montant de 35 000 \$ par année durant 5 ans. La partie patronale nous a dit qu'elle n'avait pas d'information à nous donner à ce sujet pour le moment.

Par ailleurs, tous les membres du CRT (direction comprise) ont voté en faveur de la proposition *Opération dérangement 21*. Cette même proposition a été adoptée à la commission des études et au conseil d'administration. Les trois propositions ont été acheminées au Conseil du Trésor.

Il a été également question des problèmes rencontrés par divers enseignants avec le fournisseur DECclic en lien avec Moodle. Nous avons notamment souligné le manque d'écoute et

d'empathie ressentie par les enseignants de la part de la Direction des études.

Le sujet sur lequel les membres ont le plus discuté durant le dernier CRT est l'évaluation des impacts de l'évolution des effectifs étudiants. La partie patronale nous a fait part du fait que certains éléments rendront plus difficiles les prévisions pour les années à venir.

En effet, la partie patronale nous a présenté les PES par programme (PES est un acronyme pour Période Étudiant Semaine). Par exemple, un étudiant qui est inscrit à 5 cours de 3 périodes chacun comptera pour 15 PES. Celles-ci sont à la base du financement des ressources enseignantes des collèges. Bien que ce mode de financement soit contestable, il demeure que c'est celui qui est en vigueur actuellement. Or une tendance lourde semble vouloir se dégager depuis quelques sessions : les étudiants s'inscrivent à moins de cours durant une même session. Cela a naturellement un impact sur les PES et, par le fait même, sur le financement. Il s'agit d'un changement de comportement de la part des étudiants qui entraîne beaucoup d'incertitudes en ce qui a trait aux prévisions des ressources enseignantes et financières.

De plus, pour ajouter à la complexité des prévisions, l'injection de nouvelles ressources a forcé un ajustement du calcul de la charge individuelle (CI), ajustement appelé « facteur 430 PES » et qui touche surtout les départements dont les profs ont à la fois de nombreux étudiants et plusieurs périodes d'enseignement par semaine (français, philosophie et sciences humaines; ex. : 15 périodes en classe avec des groupes de 30 étudiants =  $15 \times 30 = 450$  PES). Ce nouveau facteur a comme impact la réduction du nombre d'étudiants total d'un enseignant (pour éviter de dépasser 430 PES<sup>20</sup>) et, par le fait même, cela entraîne la création de plus de groupes à l'échelle du collège (une vingtaine cette session, selon nos informations).

<sup>20</sup> Avant l'ajout de ressources de cette année, ce facteur entraînait un effet d'« explosion » de la CI à 490 PES au lieu de 430.

On retiendra également qu'il y aura, pour l'année prochaine, un ajout de ressources supplémentaires (environ 4 ETC localement), ce qui viendra également modifier les paramètres du calcul de la CI et générer d'autres incertitudes quant à la planification.

Finalement, le dernier élément qui vient compliquer les prévisions est le fait que, notamment, le financement des infrastructures (entre autres les dépenses d'entretien du bâtiment, les coûts de système) et les allocations particulières sont

également basés sur les PES. Or, puisque notre collège est limité en termes de locaux disponibles, nous devons fort probablement prendre des décisions très importantes dans un avenir rapproché. Par exemple, nous devons peut-être envisager admettre moins d'étudiants que le devis nous l'autorise ou restreindre le nombre d'étudiants admis dans certains programmes. Bref, ce dossier est à suivre, et soyez assurés que les membres du CRT sont bien au fait de ces problématiques.

## **ASSURANCE-QUALITÉ : L'ABOUTISSEMENT D'UNE VISION ENTREPRENEURIALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

---

Par Michel Milot (avec la collaboration de Isabelle Pontbriand)

Lors de la rencontre d'information de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) à Lionel-Groulx le 26 septembre dernier, le commissaire responsable de la formation a insisté sur le fait que les collèges avaient développé une culture et une expertise d'évaluation qui leur sont propres. Notre collège ne fait pas exception. Il semble que le fruit est bien mûr et que l'on soit maintenant en mesure d'identifier et de mettre en place des mécanismes qui assurent l'amélioration continue de la qualité en fonction des objectifs que nous nous donnons institutionnellement, du moins c'est ce que la CEEC prétend. Ces objectifs s'expriment en termes, entre autres, de réussite des étudiantes et des étudiants, d'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de programmes d'études.

Ainsi, comme la définition de la qualité retenue par la CEEC dans ce contexte d'évaluation est **l'adéquation aux objectifs que les institutions se fixent**, chaque collège peut adopter sa propre définition de la qualité, mais doit s'assurer que les

mécanismes qu'il se donne lui permettent d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa mission. Une fois tous les cinq ans, la CEEC se placera en auditeur d'un collège qui, par un rapport d'auto-évaluation, fera état des mécanismes assurant l'adéquation aux objectifs qu'il se fixe (ce sont les fameux mécanismes d'assurance qualité). Après une première analyse de ce rapport d'auto-évaluation, la CEEC visitera le Collège et soumettra par la suite un rapport préliminaire d'évaluation sur lequel le Collège pourra réagir. Dans ce rapport, la commission portera un jugement sur l'efficacité desdits mécanismes. Donc, en définitive, la CEEC fera l'évaluation de l'auto-évaluation des collèges.

Sachant qu'un mécanisme d'assurance qualité ou un système d'assurance qualité est efficace s'il parvient à garantir l'amélioration continue de sa qualité, le jugement de la CEEC sera qualitatif : les mécanismes garantissent / garantissent généralement / garantissent partiellement / ne garantissent pas l'amélioration continue de la qualité.

### Un exemple de mécanisme : la PIGEP

La politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) (non encore en vigueur) est un mécanisme d'assurance qualité lié à une obligation réglementaire (article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales*). La PIGEP regroupe elle-même de nombreux mécanismes assurant certains aspects de la « qualité » des programmes, notamment celle de leur gestion. On examinera, par exemple, si ces mécanismes garantissent une amélioration continue de la **qualité de la gestion** des programmes (s'ils sont **efficaces**). Par exemple, le Collège doit définir des « [...] règles qui régissent les communications entre les professeurs, entre ceux-ci et la direction<sup>21</sup>. » Qu'arrive-t-il quand celui-ci considère que seule la présence des adjoints à la direction des études au sein des comités de programmes garantit l'amélioration continue de ces règles? Cet exemple démontre que l'assurance qualité risque fort d'entraîner une inquiétante remise en question du rôle des départements, de l'expertise des professeurs et de notre autonomie professionnelle.

### Servir quelle vision?

Cette « opération » de la CEEC semble dire que la qualité est un objectif nouveau, qu'elle a été honteusement négligée et que cela expliquerait d'apparentes dérives (lesquelles? j'aimerais bien qu'on m'en pointe!) de notre système d'éducation. C'est comme si les professeurs (et par extension les départements) n'étaient pas animés de cette préoccupation qu'est la réussite de leurs étudiants.<sup>22</sup>

Par cette « opération » qui, à l'évidence, alourdira la tâche de nombreux enseignants et nécessitera des sommes d'argent non négligeables, on sacrifie des ressources importantes à un exercice abstrait si loin de la réalité vécue en classe qu'il ne semble vouloir justifier que la bureaucratie grandissante du système scolaire. Sous le prétexte « d'une volonté à contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner<sup>23</sup> », la CEEC masque à peine l'aboutissement d'une vision et d'un processus visant avant tout l'impression de « satisfaction du client » et, surtout, l'attribution du « sceau de qualité » à « l'image de marque » des collèges qui pourront alors, en lien avec les objectifs et critères de qualité choisis par eux, se livrer une « saine compétition » afin d'attirer « la plus large clientèle » possible en vue d'accroître leur financement. Nous voilà donc rendus bien près d'une vision entrepreneuriale de l'enseignement collégial... Est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour nous et pour nos étudiants ?



<sup>21</sup> CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientation et cadre de référence*, mars 2013, p. 52.

<sup>22</sup> D'ailleurs, dans le cadre de l'exercice de relativité salariale, on peut se demander si c'est pour cette raison que le Conseil du trésor ne reconnaît pas, dans son évaluation de notre corps d'emploi, nos tâches collectives (notamment de départements et de comités de

programmes)? À tout le moins, cette même logique semble s'appliquer à ce raisonnement !

<sup>23</sup> Un bandeau dans le bas de la page titre du document de la CEEC (« 1993-2013 ÉVALUER-CONTRIBUER-TÉMOIGNER ») confirme cette volonté.

## NOMBRE D'ÉTUDIANTS DANS LES CLASSES ET IMPACTS DU NOUVEAU CALCUL DE LA CI

Par Michel Milot, président du SEECLG

S'assurer que le nombre d'inscriptions dans les 1438 cours qui se donnent au collège à la session d'automne fasse en sorte que la charge individuelle des professeurs soit contenue à l'intérieur des balises conventionnées n'est pas si simple. Lorsque le Collège dépose au comité des relations du travail (CRT) son projet de répartition des ressources, il dépose également un document intitulé *Règles de répartition des enseignants entre les disciplines pour l'année 2013-2014*. Ce document contient les balises convenues entre les parties qui concernent la répartition des ressources à l'enseignement (volet 1) et de celles reliées à la coordination (volet 2).

Par exemple, le tableau qui suit fait partie du document et fixe les balises pour le nombre d'étudiants dans les groupes pour chacune des disciplines; la plus grande valeur étant le nombre d'inscriptions et la plus petite, le nombre d'étudiants visé après la date d'abandon (20 septembre ou 15 février). Les lignes « grisées » constituent les disciplines ou les cours dans lesquels des ressources additionnelles pour les nombreuses PES ont été affectées (facteur 430). À titre d'exemple, 2,19 ETC ont été répartis dans la discipline français (601) afin de diminuer le nombre d'étudiants

dans les cours (de 28 en 2012-2013 à 27 en 2013-2014). Cela peut sembler minime, mais c'est quand même deux profs de plus qui peuvent avoir une tâche à 100 %.

J'ai fait un survol de l'ensemble des chiffres reliés aux inscriptions que m'a transmis l'organisation scolaire, et ces balises semblent respectées, *en moyenne*. Si votre propre réalité semble vouloir contredire cette affirmation, c'est certainement parce que certains de vos collègues ont des classes moins nombreuses que vous. L'analyse plus fine de ces chiffres (nombres de cours en dépassement, déperdition moyenne par discipline, etc.) n'est que partiellement réalisée, et il serait intéressant de la faire session après session. De cette manière, les projets de répartition reflèteront de mieux en mieux la réalité de TOUS les professeurs. Si vous avez des questions ou si vous voulez que l'on regarde plus attentivement la situation dans votre discipline, je vous invite à communiquer avec moi par courriel à l'adresse [michelmilot@hotmail.ca](mailto:michelmilot@hotmail.ca) ou par téléphone au poste 2296.

| Disciplines | Description                           | Nej thé. | Nej lab. | N Thé. | N Lab. |
|-------------|---------------------------------------|----------|----------|--------|--------|
| 101         | Biologie                              | 22       | 22       | 24     | 24     |
| 109         | Éducation physique                    | 23       | 23       | 28     | 28     |
| 145         | TSA                                   | 34       | 12       | 41     | 15     |
| 152         | Gestion, et exploit, entr, agricole,  | 21       | 21       | 25     | 25     |
| 153         | Techniques horticoles                 | 21       | 21       | 25     | 25     |
| 201         | Mathématique                          | 30       | 30       | 34     | 34     |
|             | 201-NYA                               | 29       | 29       | 32     | 32     |
| 202         | Chimie                                | 23       | 23       | 26     | 26     |
| 203         | Physique                              | 23       | 23       | 28     | 28     |
| 243         | Techno, du génie électrique           | 34       | 15       | 41     | 18     |
| 247         | Technologie de systèmes               | 34       | 15       | 41     | 18     |
| 300         | Sciences humaines (DIA & MR)          | 25       | 25       | 28     | 28     |
| 320         | Géographie                            | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 330         | Histoire                              | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 340         | Philosophie                           | 30       | 30       | 32     | 32     |
|             | Cours 340-101 Facteur encadrement     | 28       | 28       | 31     | 31     |
| 350         | Psychologie                           | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 381         | Anthropologie                         | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 383         | Économie                              | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 385         | Science politique                     | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 387         | Sociologie                            | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 393         | Techniques de la documentation        | 30       | 18       | 34     | 20     |
|             |                                       | 20       | 15       | 24     | 18     |
| 401         | Administration                        | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 410         | Techniques administratives            | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 411         | Logistique                            | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 412         | Techniques de bureautique             | 22       | 22       | 26     | 26     |
| 420         | Techniques de l'informatique          | 34       | 17       | 41     | 20     |
| 510         | Arts plastiques                       | 24       | 24       | 28     | 28     |
| 520         | Esthétique et histoire, de l'art      | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 561         | Théâtre professionnel                 | 12       | 12       | 15     | 15     |
| 601         | Français (langue, et littérature,)    | 27       | 27       | 29     | 29     |
|             | Programme Arts et lettres             | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 604         | Anglais (langue seconde)              | 30       | 30       | 34     | 34     |
| 607         | Espagnol                              | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 608         | Italien                               | 30       | 30       | 36     | 36     |
| 609         | Allemand                              | 30       | 30       | 36     | 36     |
|             | Complémentaires                       | 32       | 32       | 38     | 38     |
|             | Facteur d'encadrement 430 PES et plus |          |          |        |        |

## « DONNER DU SENS À L'ARGENT » :



*Par Patrick Lebonnois, responsable aux dossiers syndicaux*

- Fondaction (le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi) a été créé en 1996. L'épargne collective et l'investissement en constituent les deux grands volets d'activité. Tout en facilitant l'accès à l'épargne-retraite des travailleuses, des travailleurs et de la population en général, le Fonds contribue à maintenir ou créer des emplois et à stimuler l'économie du Québec. De plus, le Fonds adhère aux principes de la finance responsable et du développement durable, d'où son slogan « Donner du sens à l'argent ».
- Fondaction : une épargne qui offre d'importantes économies d'impôt. En plus des crédits d'impôt de 40 %, exclusifs à Fondaction, vous pouvez profiter d'économies totales pouvant atteindre 88 %.
- Avec la retenue sur le salaire, c'est vraiment facile d'épargner. En effet, le coût net par paie d'un investissement annuel en REER de 5 000 \$ est de 41,60 \$. Ainsi, grâce aux avantages fiscaux prévus pour les REER et avec les crédits d'impôt de 40 % du Fondaction, l'économie d'impôt par paie est de 150,71 \$ (192,31 \$ - 150,71 \$ = déboursé net par paie de 41,60 \$.)
- Faites vite si vous souhaitez bénéficier de cette épargne pour l'année fiscale 2013 ! Fondaction cessera très bientôt d'accepter les cotisations forfaitaires.
- Si vous désirez investir ou tout simplement obtenir plus d'information, n'hésitez pas à me joindre au poste 2248.

## COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ : COLLOQUE SUR LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

*Par Christiane Carrère, professeure d'anthropologie et membre du comité école et société (FNEEQ-CSN)*

C'est en avril 2013 que j'ai eu la chance, en tant que représentante du comité école et société de la FNEEQ, d'assister au colloque sur la lutte contre l'homophobie et l'intimidation.

Comme il y avait beaucoup de dossiers pressants l'an dernier (le Sommet sur l'Éducation du gouvernement Marois a accaparé les énergies du comité une bonne partie de l'année), ce n'est que maintenant que nous avons enfin pu publier une chronique sur le sujet.

Ce colloque a été une source d'information impressionnante, intéressante et pertinente qui

m'amène à penser que nous devons continuer à sensibiliser notre entourage à la question de l'homophobie, de la transphobie et de l'intimidation, qu'il faut continuer à en parler. Certaines des jeunes personnes que nous accueillons au collège sont touchées par celle-ci, certaines personnes employées du collège le sont aussi, et il importe de faire de notre mieux pour que tous aient la possibilité de vivre à Lionel-Groulx dans la sérénité et le respect!

Bonne lecture à tous!

## COLLOQUE POUR LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE ET L'INTIMIDATION

### Lutter contre l'homophobie et l'intimidation : une nécessité!



Au mois d'avril dernier, les organisations membres des tables nationales de lutte contre l'homophobie, dont la FNEEQ est membre, conviaient le Québec au deuxième colloque « *Agir contre l'homophobie et l'intimidation : mon milieu accueille la diversité* ».

Certaines personnes pourraient se demander pourquoi organiser un colloque de ce type? Et quel est le lien avec le milieu scolaire?

Pour ceux et celles qui connaissent des personnes de leur entourage qui sont gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres (LGBT) ou qui ne correspondent pas aux stéréotypes masculins ou féminins projetés par la société, la question ne se pose pas. Mais pour les autres, voire la majorité, c'est une réalité bien mal connue.

Et cette réalité est presque toujours parsemée de doutes, de peur du rejet, d'humiliations, d'agressions et d'intimidation, de blessures morales, ou parfois même, physiques. Et cela est particulièrement vrai lors des années vécues à l'école, où chacun se définit, se découvre et apprend à vivre avec son identité, et sous le regard des autres.

Certains droits sont en voie d'être reconnus. Mais cela leur facilite-t-il la vie autant qu'on le croirait? Cela rend-il ces personnes davantage capables d'exprimer ce qu'elles ressentent? Arrivent-elles à se sentir plus en sécurité? Leurs proches les comprennent-ils mieux?

Au Canada, bien que l'on dise que l'homosexualité est plus acceptée qu'autrefois, l'homophobie est toujours présente. Selon des données publiées au début de 2013, Statistique Canada indique que les crimes motivés par la religion avaient diminué de 17 % alors que ceux motivés par l'orientation sexuelle augmentaient de 10 %. Il convient donc de s'en soucier.

Cette réalité est aussi ressentie dans les milieux scolaires. Une enquête intitulée « *Impacts de*

*l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaire* », menée par Mme Line Chamberland de l'UQAM auprès d'élèves du 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire et auprès de 1 844 cégépiens et cégépiennes, a montré que la violence à caractère homophobe est fortement présente en milieu scolaire. Dans son rapport, Mme Chamberland expose que « ...plus du tiers (38,6 %) des 2 747 élèves du secondaire sondés dans le cadre de cette étude rapportent avoir été victimes d'au moins un acte de violence en milieu scolaire, parce qu'ils sont ou parce qu'on pense qu'ils sont lesbiennes, gays ou bisexuelles (LGB). Au collégial, 4,5 % des répondants-es rapportent avoir vécu de la violence homophobe. »<sup>24</sup>. À cela, il faut ajouter les témoins de violence homophobe ou transphobe. Comment peut-on penser que cela n'a pas d'impact sur la vie des élèves dans les écoles? Les études démontrent que ces « ...manifestations d'homophobie, d'intimidation ou de violence rendent très pénible le cheminement scolaire de plusieurs jeunes, conduisant certains au décrochage scolaire et même au suicide. »

Voilà pourquoi un tel colloque a toute son importance pour une fédération comme la FNEEQ. Ce colloque a permis de sensibiliser, d'informer et de faire prendre conscience de ce que vivent les personnes LGBT dans le milieu scolaire. Il a fourni des outils d'intervention et rendu accessible le savoir des organisations de lutte contre l'homophobie pour comprendre et intervenir contre la discrimination et l'intimidation.

---

<sup>24</sup> Tiré de la recherche « *Homophobie en milieu scolaire* » réalisée par Line Chamberland (direction UQAM), Gilbert Émond (Concordia), Danielle Julien (UQAM), Joanne Otis (UQAM) et Bill Ryan (UQAM). La recherche a reçu du financement du programme *Action concertée sur la persévérance et la réussite scolaire* du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), ainsi que du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Mais surtout, il a permis de prendre conscience qu'il est impératif d'agir maintenant pour dire non à l'intimidation et à l'homophobie.

### Les activités du colloque

La grande couverture médiatique du printemps 2013 pour la lutte contre l'homophobie a marqué le paysage québécois et a fait beaucoup réagir. Cette campagne était en lien avec la politique québécoise de lutte contre l'homophobie et c'est la présentation de cette dernière, par une représentante du ministère de la Justice, qui a donné le coup d'envoi au colloque.

Les ateliers présentaient des thèmes variés, dans des formats tout aussi variés :

- état de la situation : homophobie dans le monde;
- présentation de résultats d'enquête auprès de jeunes LGBT;
- conférence sur les effets de l'hétérosexisme et sur des moyens de le contrer;
- conférences sur la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (et son application dans les écoles);
- présentation d'exemples de bonnes pratiques d'ouverture à la diversité sexuelle et de genre dans les collèges et les universités;
- ateliers de présentation de stratégies visant à en finir avec l'homophobie et à promouvoir l'inclusion;
- témoignages de parents, etc.

### De petites choses qui font une grande différence

Ce colloque permettait aux participants de s'ouvrir afin de mieux combattre l'homophobie et la transphobie.

À titre d'exemple, vous êtes-vous déjà demandé comment une personne qui est en processus de changement de sexe peut se sentir devant les salles de toilettes marquées du symbole « *Femme* » et « *Homme* »? Dans quelle salle doit-elle entrer? Comment la regardent les autres, selon qu'elle entre dans l'une ou l'autre? Le seul fait d'avoir accès à des salles de toilettes mixtes, facilite certainement les choses ou du moins, cause un souci de moins.

L'intégration et l'acceptation de la diversité impliquent que les personnes puissent exister et exprimer ce qu'elles sont. La création de groupes LGBT, quant à elle, brise l'isolement et lance un message d'acceptation, d'ouverture et de reconnaissance.

Affirmer dans l'institution que la violence, l'intimidation et la discrimination ne sont pas tolérées est aussi une manière de rendre plus sereine la vie en commun, dans le respect de la diversité.

### Le prochain colloque, dans deux ans!

Évidemment, chacun a pu retirer des apprentissages très différents selon les ateliers choisis et selon le niveau de sensibilisation à ces questions avant le colloque. Chose certaine, ce colloque répondait à un important besoin si on considère la participation et l'enthousiasme des participants et participantes. Il répondait au besoin de comprendre, de s'ouvrir pour permettre une plus grande acceptation de la diversité dans tous les milieux.

### Le comité école et société

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, il vous est possible d'envoyer un courriel ou de téléphoner à Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information.

✉ [ipontbriandseeclg@gmail.com](mailto:ipontbriandseeclg@gmail.com)

☎ 450 430-2120, poste 2777



Nous sommes sur Facebook ! Recherchez l'utilisateur Syndicat SEECLG et devenez ami avec lui!